

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU EXECUTIF  
SEANCE du mardi 14 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 14 décembre, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, à salle des fêtes de Lanloup sous la présidence de Monsieur Vincent LE MEAUX.

**Etaients présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; PUILANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GUINTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph

**Absents excusés :** LE MOIGNE Yvon ; GUILLOU Rémy ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; LE GOFF Yannick ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN



**DELBU2021-12-125**

**CENTRE FORET BOCAGE - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL 2022 - RENOUELEMENT**

L'amélioration de la situation sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 et la reprise d'activité de l'association du Centre de découverte de la forêt et du bocage (CFB) permettent à nouveau une mise à disposition d'un agent de l'Agglomération à hauteur de 75 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il s'agit d'un Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe.

En cas de nouvelle pandémie, ou autre situation fragilisant la structure, les conditions de facturation de la mise à disposition pourront être revues.

Cette mise à disposition se fait par la biais d'une Convention (en annexe). Elle aura notamment pour objet de définir « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ». L'accord écrit de l'agent mis à disposition sera annexé à la convention.

Le montant de la rémunération et des charges sociales seront remboursées trimestriellement à l'Agglomération par l'association du Centre de découverte de la forêt et du bocage.

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;**

- D'autoriser la mise à disposition de l'association du Centre de découverte de la forêt et du bocage d'un Adjoint Technique Principal de 2ème Classe à hauteur de 75 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer avec l'association du Centre de découverte de la forêt et du bocage la convention permettant cette mise à disposition.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

